Direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret

CONSEIL DE LA FORMATION

Compte-rendu de la réunion du mardi 20 janvier 2015

ETAIENT PRÉSENTS

Madame Pascale TOUPÉ	inspectrice de l'éducation nationale adjointe
Monsieur Andres MERCHAN	directeur du Site St Jean de l'ESPE à Orléans
Madame Virginie MOREL	ESPE
Madame Viviane DEPARDIEU	inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription Fleury les Aubrais
Monsieur Emmanuel VIRTON	inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription Loiret ASH
Madame Florence NAUDIN	inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription Préélémentaire
Madame Joëlle PLANTADE	inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Pithiviers
Madame Catherine BARON REMY	conseillère pédagogique
Madame Evelyne LIEU	conseillère pédagogique
Madame Juliette RENAUD	conseillère pédagogique
Monsieur Ludovic PECULIER	maître formateur
Monsieur Jean-Christophe LHOMME	maître formateur
Madame Laurianne DELAPORTE	représentant le SNU ipp
Monsieur Frédéric SERGENT	représentant le SNU ipp
Madame Marine COURTEMANCHE	représentant le SNU ipp
Monsieur Patrick BOUR	représentant le SE UNSA
Madame Martine COQUET	représentant le SGEN CFDT
Madame Marie-Agnès GARNIER	représentant le SGEN CFDT
Monsieur Jeremy CONDAMINET	représentant des professeurs des écoles stagiaires
Assistaient pour l'administration	
Madame Sandrine GDULEWICZ	Division des Ecoles
Madame Valérie DE NADAÏ	Conseillère Pédagogique
Madame Myriam NEVEU	Conseillère Pédagogique

EXCUSÉS :
Monsieur le Président de l'Université ou son représentant ;
Monsieur le Directeur de l'ESPE ou son représentant ;
Madame Claudie GRENET, ESPE ;
Madame Sylvie QUITTELIER, ESPE ;
Monsieur José MARQUES, ESPE ;
Madame Julie BORIES, représentante des professeurs des écoles stagiaires ;

Madame TOUPÉ demande si le compte rendu de la séance du 10 juin 2014 amène des remarques.

Monsieur SERGENT demande, au nom du SNUipp, que la phrase suivante soit supprimée : « Il approuve le temps de préparation prévu par l'ESPE mais regrette que cela se fasse au détriment de la formation ».

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Madame TOUPÉ présente l'ordre du jour.

1. BILAN PROVISOIRE DU PLAN DE FORMATION 2013-2014

Madame TOUPÉ précise que ce bilan est provisoire car le Ministère n'a pas encore communiqué de statistiques ni aucune donnée chiffrée.
Madame TOUPÉ indique qu'à une exception liée à un congé maladie, l'ensemble des formations prévues se sont tenues durant l'année scolaire 2013-2014, y compris les formations pour les directeurs malgré les difficultés de remplacement, ce qui est particulièrement satisfaisant.

Madame COQUET ajoute que la formation des directeurs est par ailleurs qualitative.

Monsieur SERGENT fait remarquer que si cela est positif, cela tient également à l'allègement du plan de formation. Il estime que le Ministère ne prend pas suffisamment en considération les besoins de formation des enseignants.

Madame TOUPÉ entend ces remarques et se dit consciente du gros travail de formation à effectuer, notamment sur l'apprentissage de la citoyenneté. Elle souligne néanmoins le fait que ce travail de formation réside également dans l'accompagnement des conseillers pédagogiques, des maîtres formateurs ou encore des animations pédagogiques proposées par la circonscription. Elle ajoute enfin que les 18 heures d'actions de formation ne prennent pas en compte la formation à distance mais que le dispositif de formation M@gistère monte en puissance.

Madame GARNIER indique que les enseignants sont toujours dans l'attente d'une date de présentation du dispositif M@gistère.

Madame TOUPE répond qu'une date sera proposée prochainement.

2. FORMATION 2014-2015

Madame TOUPE annonce que, concernant les PES de 2013-2014, un licenciement a été pris par décision de Madame le Recteur et 5 ont été placés en renouvellement; tous les autres sont cependant néo-titulaires cette année. Elle ajoute que les PES en responsabilité à 100% dans une classe sont encadrés par les deux conseillers pédagogiques de circonscription, dont l'un est tuteur, et l'IEN de circonscription.

Monsieur SERGENT fait une déclaration au nom du SNU-ipp (annexe 1).

Monsieur MERCHAN fait observer que l'élaboration des emplois du temps à l'ESPE est d'une grande complexité. Il faut d'abord tenir compte des différentes catégories d'étudiants, des maquettes d'enseignement et donc du calendrier universitaire. Il ajoute qu'il existe un certain de nombre de contraintes, notamment liées aux stages, aux lieux d'affectation ou aux dépôts de mémoire, qu'il

convient de prendre en considération également. Il rappelle son attachement à proposer des modules pédagogiques cohérents tout en respectant les emplois du temps des différents cycles de l'école. En ce qui concerne les vacances, il précise que 2 x 6 heures de formation auront lieu durant des périodes de vacances, ce qui sera ensuite compensé par la fin des cours en avril.

Monsieur CONDAMINET indique que les étudiants sont attachés à avoir quelques jours de vacances mais préfèrent davantage de jours libres en mai et juin.

Madame DELAPORTE indique avoir rencontré des étudiants qui étaient au contraire peu favorables à la perspective de perdre une semaine de vacances.

Monsieur MERCHAN rappelle les contraintes calendaires et précise qu'une information sur le calendrier à venir va être communiquée aux étudiants.

Madame COQUET indique entendre les contraintes mais souligne la quantité de travail à fournir par les stagiaires. Elle estime que la maquette n'est pas adaptée pour des PES à 50%.

Monsieur MERCHAN reconnaît que la masse de travail est lourde et précise qu'un allègement de la maquette peut s'envisager.

Madame TOUPE précise que la DSDEN n'est pas décisionnaire dans ce domaine.

PES à 100%

Madame TOUPE rappelle qu'il existe une cohorte de PES en classe à 100%, suite au concours exceptionnel. Le Loiret compte 92 PES à 100% auxquels s'ajoutent 3 PES en prolongation, soit 95 en tout, plus 2 démissionnaires. Ces deux derniers ont d'abord été reçus par Madame TOUPE, Madame DE NADAÏ et du personnel de la DE afin qu'ils aient un temps de réflexion préalable avant de prendre une décision.

Monsieur SERGENT demande quelles sont les principales motivations.

Madame TOUPE répond qu'il s'agissait de raisons géographiques pour l'une et de difficultés dans l'exercice de ses fonctions pour l'autre. Elle ajoute qu'une quinzaine de PES sont en difficulté et bénéficient d'un accompagnement renforcé.

Madame DE NADAÏ ajoute que 3 modalités de remédiation sont mises en place :

- renforcement du nombre de maîtres formateurs
- formation d'une journée pour la tenue de classe
- stage d'observation avec pratique accompagnée

PES à 50%

Madame TOUPE annonce que le Loiret compte 136 PES à 50%, dont 21 à 2 x 0.25. Cinq sont en renouvellement. Sur les 136, 1 PES a démissionné pour raisons géographiques. Une dizaine était en difficulté mais leur évolution est toutefois favorable. Madame TOUPE rappelle qu'il convient de laisser du temps à des débutants pour se former. Deux d'entre eux ont néanmoins changé de classe en raison d'une gestion de classe très difficile. Les PES en difficulté reçoivent fréquemment la visite de leur tuteur de l'ESPE.

Monsieur SERGENT note la difficulté des PES à assister aux différents conseils et réunions et demande s'il est possible qu'ils terminent plus tôt afin de pouvoir s'y rendre.

Madame TOUPE répond qu'aucune autorisation d'absence ne sera accordée pour que des PES assistent à des réunions et précise que c'est aux écoles de s'adapter aux PES, en prévoyant notamment des réunions lors de leurs jours de présence.

Monsieur CONDAMINET trouve que le nombre de visites des PES est un peu flou.

Monsieur MERCHAN répond qu'un document à ce sujet a été distribué : un PES reçoit 3 visites du maître formateur et 2 visites du formateur de l'ESPE.

Madame TOUPE indique que les 136 PES affectés dans le Loiret ne sont pas nécessairement rattachés à l'ESPE d'Orléans. Elle ajoute que le 25 mars 2015, tous les PES seront réunis afin que leur soient exposées les modalités du mouvement départemental.
Monsieur SERGENT souligne que les PES déjà titulaires du Master ne voient pas de différence avec le Master de l'an passé. Il précise que ces PES sont demandeurs de davantage d'outils pratiques et d'enseignements spécifiques.

Monsieur MERCHAN répond que ces PES là ont moins d'heures de cours - 170H au lieu de 340H. Ils bénéficient en outre d'ateliers d'analyse de pratique professionnelle. Il ajoute qu'il souhaite travailler sur des modules optionnels permettant d'adapter les parcours mais que l'individualisation a un coût et que les filières ne pourront pas être démultipliées. Les cours magistraux resteront ainsi communs à toutes les cohortes.

Madame TOUPE précise que les PES devenant néo-titulaires et dont l'affectation serait en ASH bénéficieront d'un stage d'adaptation au poste proposé.

Monsieur VIRTON donne des explications. Il s'agit d'un stage de 3 jours durant lequel des éclaircissements réglementaires et des éléments sur le handicap et les structures ASH ainsi que la prise en charge de ces élèves seront apportés, l'objectif étant d'inculquer une culture relative à l'ASH et de favoriser une meilleure appréhension de la prise de poste. Les parcours sont différenciés entre les débutants et ceux ayant déjà une expérience dans le domaine de l'ASH. Une demi-journée d'observation a ensuite lieu dans une structure proche de l'établissement d'affectation. Un débriefing est effectué avec un enseignant spécialisé qui peut également prodiguer des conseils pour que le néo titulaire possède un minimum de bagage pédagogique. Les modules ont été évalués par les stagiaires dont les 2/3 ont été satisfaits. Les critiques portaient essentiellement sur la durée du stage, jugée trop courte, et sur ses dates, celui-ci ayant eu lieu après la prise de poste. Monsieur VIRTON précise qu'il aurait été trop compliqué de procéder autrement. Une reconduction éventuelle du stage est à l'étude, voire la proposition d'un second durant l'année scolaire.
Concernant les stages du CAPA-SH, une meilleure coopération est menée entre les centres de formation et la circonscription Loiret-ASH. L'objectif est de favoriser une meilleure compréhension des enjeux ASH.
Enfin, les enseignants en CLIS bénéficient d'une réunion pédagogique menée par l'IEN et d'une réunion départementale afin de mieux valoriser l'inclusion scolaire.

Formation des Directeurs d'écoles

Madame TOUPE indique que 21 journées sont consacrées à chaque groupe de nouveaux directeurs. Beaucoup d'informations réglementaires y sont données ainsi que des conseils en termes de pilotage ou concernant la liaison avec les EPLE. Une formation est également obligatoire pour les EVS. 6 heures sont prises en charge par la DAFOP et 12 H par le département.

Autres dispositifs

Madame PLANTADE présente le bilan des stages d'accompagnement à l'entrée dans le métier organisés pendant l'année scolaire 2013-2014. Chaque formation (T1 et T2) comporte des modules de formation générale, un accompagnement individuel en circonscription et des animations pédagogiques spécifiques au débutants ou proposées en fonctions des besoins repérés. La formation des T1 est beaucoup axée sur la liaison avec le collège et le dispositif CANOPE. Par ailleurs, l'ensemble des T1 et des T2 bénéficient de 9 heures de formation à distance. Les repères sont à la demande des stagiaires : il s'agit de maternelle, d'instruction civique et morale et de compréhension de lecture. Il existe des thématiques sur les besoins de repères (6 heures pour les T1, 3 heures pour les T2). Il s'agit d'une animation spécifique et construite. Un accompagnement pédagogique est mis en place durant les 2 années qui suivent la titularisation.
Concernant les élèves allophones, plusieurs arrivent dans différentes zones rurales. Le besoin en enseignants UPE2A est réel afin de répondre aux besoins d'accompagnement de ces élèves dans des milieux plus isolés. Les enseignants en UPE2A bénéficient de 3 journées de formation avec de

nouveaux modules (échange de pratique professionnelle, culture littéraire et une journée TICE sur un logiciel adapté). Le CASNAV offre une formation sur le temps scolaire, la DAFOP propose un accompagnement. En outre, 6 heures sont consacrées aux langues et aux cultures d'origine. Les enseignants travaillent une journée avec le CASNAV autour du thème « savoir exprimer ses sentiments ». Sont également proposé des cours d'espagnol, de portugais, de turc et d'arabe. Des stages de 24 heures sont offerts aux ELCO sur la connaissance du système éducatif et l'intégration. Des médiations sont proposées pour la liaison avec les familles. Enfin, un module existe sur la didactique et la thématique culturelle. Toutes ces formations sont essentiellement proposées à Orléans, Montargis et Pithiviers.

Madame NAUDIN présente les modalités d'accompagnement des enseignants qui prennent en charge des enfants de moins de 3 ans, surtout en zone plus sensible. Tous les enseignants concernés sont recensés afin d'organiser une formation appropriée. Enfin, des stages axés sur l'enseignement en maternelle sont proposés à l'ESPE.

Madame TOUPE indique que seront évoqués au prochain Conseil de Formation la formation liée à la refonte de l'éducation prioritaire ainsi que le partenariat avec la maison pour la science.

3. QUESTIONS DIVERSES :

Madame GARNIER demande s'il existe un accompagnement pour les contractuels recrutés début janvier.

Madame TOUPÉ répond qu'ils ont bénéficié de 15 jours de formation et d'un accueil individualisé en circonscription. Une visite est prévue pendant les 15 premiers jours suivant la prise de poste et d'autres sont programmées afin qu'au moins 3 visites aient lieu.

Monsieur MERCHAN indique que les étudiants de M2 recrutés en qualité de contractuels ont pu obtenir des aménagements de leur emploi du temps afin de concilier au mieux les deux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H05.

L'inspectrice de l'éducation nationale adjointe	La secrétaire de séance
Pascale TOUPÉ	Nina DIRIDOLLOU-CARLI